

# Strasbourg **snes** fsu

N°130 AVRIL / JUIN 2017





# ÉDITO

Elise Peter  
Jean-Louis Hamm

18 mai 2017



## L'école de DEMAIN

**Barrer la route au Front National n'a fait aucun doute pour le SNES. Mais il a lancé son appel sans illusion sur le candidat finalement victorieux, rappelant que nous étions descendus dans la rue pour combattre la Loi travail dont il était l'inspirateur, sinon l'instigateur.** Emmanuel Macron a été élu avec plus de 60% des voix, dont une très grande part n'exprimait pas un vote d'adhésion, mais le refus de voir le FN accéder au pouvoir. On aurait pu espérer que le nouveau président donne des gages de bonne volonté à ces électeurs.

La nomination du gouvernement d'Emmanuel Macron laisse malheureusement peu de place au doute quant aux orientations que prendra le prochain quinquennat, même si les élections législatives vont en partie rebattre les cartes : avec deux ministres issus des Républicains à l'économie et au budget, la France a peu de chance de rompre avec les politiques libérales et austéritaires des années précédentes, celles qui ont justement conduit au cataclysme électoral que l'on sait. Les prises de position de Bruno Le Maire et Gérard Darmanin sur la Fonction Publique sont sans équivoque : elle représente un coût, qu'il faut réduire, à grands coups de suppressions de postes et de baisse de la dépense publique. On nous annonce aussi un durcissement de la Loi Travail par ordonnances, pendant l'été : nouveau déni de démocratie après le passage en force du 49.3.

**Certains se félicitent que l'Education ait été confiée à un représentant de la société civile qui connaît le terrain et les dossiers ; là encore, cette nomination laisse planer la plus grande inquiétude sur le projet éducatif du nouveau président et les conditions de travail des personnels.** Jean-Michel Blanquer connaît effectivement l'Ecole. Nos camarades de l'académie de Créteil gardent d'ailleurs un triste souvenir de l'homme qui y fut recteur de 2007 à 2009 et qui a transformé l'académie en un vaste laboratoire de dérèglementations en tous genres et d'initiatives plus ou moins sulfureuses (on se souvient de la rémunération des élèves assidus). L'homme fut également directeur adjoint du cabinet de Gilles de Robien et directeur de la Dgesc, la division la plus importante du ministère en charge de l'enseignement scolaire, sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy. Que dire de plus ?

Directeur du groupe ESSEC (écoles de commerce privées) au moment de sa nomination et membre de l'institut Montaigne (think tank ultra-libéral), il porte le projet d'une école libérale, défendant une autonomie encore plus grande des établissements (comprendre des chefs d'établissement et des directeurs d'école, à qui il aimerait confier le recrutement et l'évaluation des enseignants), le retour aux fondamentaux (enseignement quasi exclusif du français et des mathématiques en primaire), le tri et l'orientation précoce des élèves de collège via des groupes de compétences, l'inféodation des formations professionnelles aux besoins économiques des régions<sup>1</sup>. Ce programme éducatif va à l'encontre des valeurs et du projet que nous portons.

La suite n'est pas écrite, mais il y a peu de chances que les élections législatives parviennent à inverser la tendance, un accord des forces de gauche n'ayant pas abouti. **Au-delà des urnes, des luttes se dessinent d'ores et déjà pour défendre notre modèle social et notre conception d'une école émancipatrice et égalitaire.** Le SNES répondra pied à pied à toute tentative de fragilisation de nos métiers et prendra sa part dans la défense de l'intérêt général, comme il l'a toujours fait, pour défendre le droit, la justice et l'égalité.



1. Ces mesures sont détaillées dans son ouvrage L'Ecole de demain.

# Nouvelles modalités d'évaluation des personnels : des avancées et un nouvel espace pour l'intervention syndicale

CADRAGE NATIONAL DE L'ÉVALUATION ET PROCÉDURE D'APPEL RENFORCENT LES DROITS DES COLLÈGUES.

Le ministère a présenté au Comité Technique Ministériel (CTM) du 22 mars l'arrêté cadrant l'évaluation des personnels d'enseignement, d'éducation et de psychologie. Il entrera en application le 1er septembre 2017.

Cet arrêté précise que les personnels seront informés, avant la fin de l'année scolaire, de la programmation d'un rendez-vous de carrière l'année suivante, dans la perspective d'une accélération de carrière d'un an au 6<sup>ème</sup> ou au 8<sup>ème</sup> échelon, ou du passage à la hors-classe. Un mois avant, ils recevront les modalités de ce rendez-vous : date de l'inspection et de l'entretien avec l'IPR, date de l'entretien avec le chef d'établissement ou le DCIO (obligatoirement moins de 6 semaines après l'inspection). Une première notification leur donnera 21 jours pour formuler des remarques sur le compte-rendu préparé par les évaluateurs. L'appréciation finale du recteur leur sera notifiée dans les quinze premiers jours de la rentrée scolaire suivante. Les inspections de « dernière minute » si stressantes pour les collègues, les inégalités nées de l'arbitraire entre les disciplines, les collègues et les académies cèdent enfin le pas à un cadrage national plus équitable.

## Un modèle national de compte-rendu d'évaluation

Ce modèle est construit sur le même schéma : une partie évaluée par le seul inspecteur, une par le seul chef d'établissement ou le DCIO et une partie commune aux deux évaluateurs. Chacun d'eux rédigera ensuite une appréciation littérale suivie d'éventuelles remarques du personnel évalué, ce dont le SNES-FSU se félicite.

## La procédure d'appel donne plus de droits aux collègues et ouvre un nouvel espace pour l'intervention syndicale

La situation actuelle ne permettait aucun recours sur la note pédagogique. Désormais les personnels disposeront de 30 jours pour faire appel de cet avis auprès du recteur. Celui-ci aura ensuite 30 jours pour donner une réponse individuelle (une absence de réponse vaut refus). Après notification de cette réponse (ou non-réponse dans les 30 jours), les personnels disposent à nouveau de 30 jours pour faire appel de cette décision devant la CAP compétente. À l'issue de cette procédure, l'appréciation finale sera prise en compte pour prononcer en CAP les avancements d'échelon et l'accès à la hors-classe. Le SNES-FSU acte positivement que le compte-rendu d'évaluation puisse faire l'objet d'un appel en CAP. De plus, le SNES-FSU a obtenu la possibilité pour chaque collègue amené à utiliser la procédure d'appel d'être accompagné auprès des évaluateurs et en CAP par un représentant syndical.

LE DÉCOUPAGE DE L'ÉVALUATION EN MICRO-COMPÉTENCES RESTE PROBLÉMATIQUE.

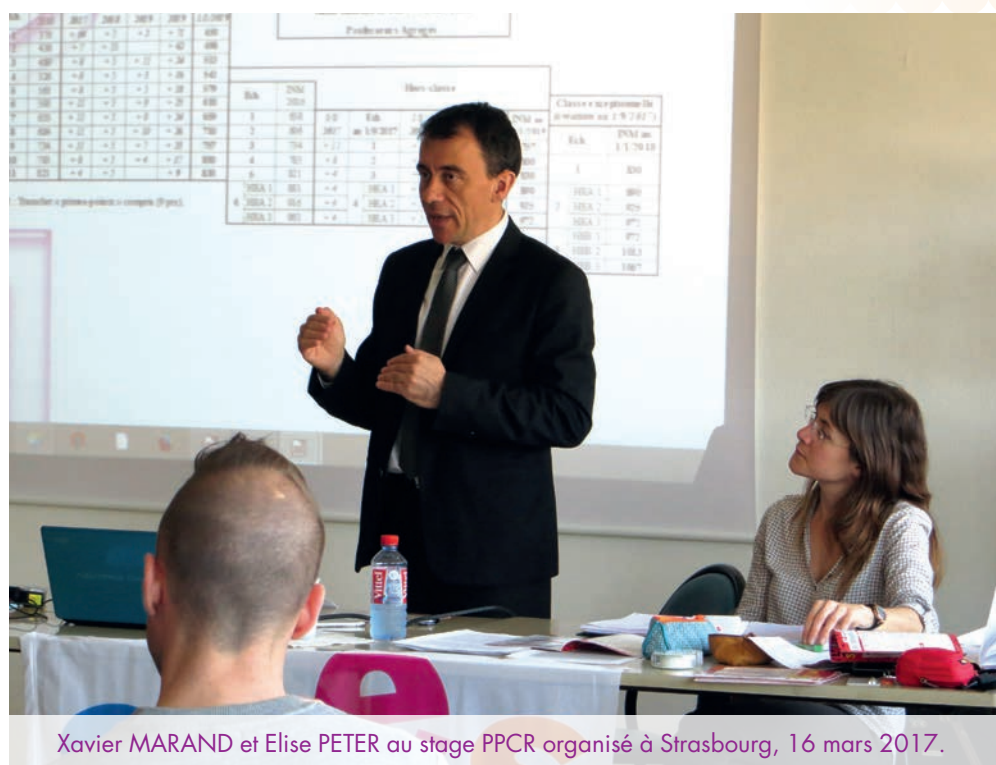
## Des avancées à améliorer par l'intervention syndicale

Le SNES-FSU considère que ces modèles de compte-rendu apportent des avancées pour les personnels : maintien et extension de la double évaluation (inspecteur/chef d'établissement ou DCIO) au profit du pédagogique, cadrage national du déroulement de l'évaluation et faiblesse de l'impact sur le déroulé de la carrière. Toutefois, il dénonce le découpage de l'évaluation pédagogique en micro compétences, qui ne rendent pas compte de la réalité du métier, et fait le constat d'un possible renforcement des prérogatives des chefs d'établissement et des outils de management. Il a déposé un vœu, lors du CTM du 22 mars, pour rappeler sa revendication d'une déconnexion totale de l'évaluation et de la progression de carrière, qui seule aurait permis de transformer réellement l'évaluation en un outil permettant l'aide et le conseil aux personnels, centré sur le cœur des métiers. Cette déconnexion aurait légitimé pleinement l'accompagnement que le ministère veut mettre en place et dont le SNES-FSU craint que la réalisation ne soit sacrifiée sur l'autel des moyens. **Le SNES-FSU continue d'intervenir en s'appuyant sur la profession pour obtenir des améliorations du nouveau système.** Il sera vigilant quant aux premières applications du nouveau dispositif : rendez-vous a déjà été pris avec le doyen des IPR de l'académie de Strasbourg pour exposer nos revendications sur ces nouvelles modalités d'évaluation.

DES  
AMÉLIORATIONS  
SONT À GAGNER  
PAR LE COMBAT  
SYNDICAL.

Nul ne peut douter que, dans les temps qui s'annoncent, la défense collective de nos droits et statuts passe aussi par l'engagement de tous les collègues avec le SNES-FSU pour les faire respecter et progresser.

Marie SIMEONI



Xavier MARAND et Elise PETER au stage PPCR organisé à Strasbourg, 16 mars 2017.





## Qu'est-ce qui se cache derrière L'ÉVALUATION PAR COMPÉTENCES ?

LES COMPÉTENCES  
APPARAISSENT  
DANS  
LES PROGRAMMES  
SCOLAIRES  
FRANÇAIS  
EN 2005.

Mardi 9 mai, la FSU Alsace organisait un stage à l'ESPE de Sélestat pour questionner, devant plus de 90 collègues du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré, les finalités et la pertinence de l'évaluation par compétences. Cette formation, qui a également bénéficié d'une belle couverture médiatique dans la presse locale, était animée par José Tovar, du Groupe de Recherche sur la Démocratisation Scolaire, et a permis de créer un espace de réflexion sur nos pratiques respectives, loin des formations prescriptives et du prêt-à-penser proposés par l'institution.

**L'évaluation par compétences est une idée anglo-saxonne, née dans les années 90. En France, le tournant s'opère en 2005, avec la loi Fillon, lorsque les attendus des programmes scolaires ne sont plus formulés en tant que savoirs, mais en termes de compétences.** Dans l'esprit des technocrates de l'Education nationale, cette notion est indissociable de celle de socle : certains élèves seraient incapables d'accéder à des savoirs abstraits et devraient donc se cantonner à quelques savoirs-clés suffisants pour s'insérer dans le marché du travail.

### L'évaluation par compétences, une mauvaise réponse à un vrai problème

Le problème des « savoirs inertes », que les élèves mémorisent sans pouvoir les mobiliser, est un problème réel. Il paraît donc censé de vouloir introduire, dans les finalités de l'école, des objectifs de compétences, ces « capacités réelles d'utiliser des savoirs variés dans des situations nouvelles et complexes ». Autre chose est de redéfinir l'ensemble des programmes et des pratiques pédagogiques dans le cadre restrictif d'une approche par compétences, comme on l'a fait en Belgique, en Suisse, au Québec et comme on tend à vouloir le faire en France.

UNE IDÉOLOGIE  
AU SERVICE  
DU MONDE  
DE L'ENTREPRISE.

**Les pédagogues partisans de l'approche par compétences défendent, à juste titre, qu'il ne faut pas opposer compétences et savoirs, car on ne peut pas exercer de compétences sans mobiliser des savoirs.** Certes, mais à quelles conditions ? Actuellement, les compétences prennent le dessus sur les savoirs. Comment former l'esprit critique des élèves et en faire de véritables citoyens sans leur fournir les clés de la compréhension du monde ?



Géraldine DELAYE et Gauvain END (co-secrétaires départementaux FSU 67) et José Tovar, du groupe de recherche sur la démocratisation scolaire au stage sur l'évaluation des élèves, Sélestat, 9 mai 2017 (Photo parue dans l'Alsace et reproduite avec l'aimable autorisation du journal).

## Ce que cache l'évaluation par compétences

L'approche par compétences s'avère une stratégie en échec dans les pays qui l'ont expérimentée : le Québec procède à un retour en arrière, après avoir fait le constat de son inefficacité, voire sa nuisance, pédagogique. Pourtant, la France s'est engagée dans cette voie, dans le cadre notamment de la réforme du collège. Pourquoi ?

Depuis la fin des années 80, tous les textes de l'OCDE enjoignent à recentrer les apprentissages sur les compétences. Parce que, écrit l'Observateur de l'OCDE, « les employeurs ont reconnu en elles des facteurs clés de dynamisme et de flexibilité. Une force de travail dotée de ces compétences est à même de s'adapter continuellement à la demande et à des moyens de production en constante évolution ». **Autrement dit, on ne cherche plus à former des gens diplômés et qualifiés, mais des jeunes capables de s'adapter continuellement aux besoins du monde du travail : l'économie prend le pas sur le pédagogique.**

Cette idée transpirait déjà dans le rapport de Claude Thélot sur l'école française commandité par Jacques Chirac<sup>1</sup> : l'école ne peut/doit pas faire en sorte que tous les élèves atteignent les qualifications scolaires les plus élevées, car cela ne correspond pas aux besoins du marché du travail, autrement dit le rôle de l'école est de gérer la masse d'élèves qui fournira les 40% d'emplois sous-qualifiés et les 60% d'emplois plus qualifiés. Les programmes scolaires ne doivent donc pas être conçus comme si tout le monde allait loin. Et on retrouve la logique du socle.

Cette conception de l'École au service du marché de l'emploi va à l'encontre de nos valeurs et de ce que nous estimons être les finalités de l'école : former un citoyen et non un salarié flexible. **Le SNES-FSU défend l'idée que tous les élèves sont capables et qu'au contraire, c'est en les menant le plus loin possible qu'on leur donnera le plus de chances de s'en sortir.** Les études montrent d'ailleurs que ce sont les élèves disposant d'une grande culture générale qui ont le plus de facilités à s'adapter, changer de cap, se réorienter. C'est pourquoi le SNES-FSU n'en rabattra pas sur son ambition de démocratisation scolaire et continuera d'œuvrer pour une école émancipatrice pour tous.

*Elise Peter*

### BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE POUR ALLER PLUS LOIN :

#### • Les publications de l'Institut de Recherche de la FSU :

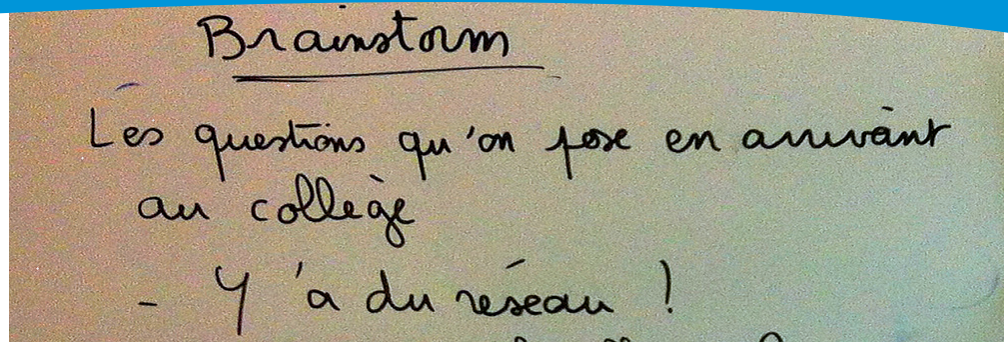
- > La fabrication de l'employabilité, Syllepse, 2014
- > La grande mutation, néolibéralisme et éducation en Europe, Syllepse, 2010
- À l'école des compétences, Angélique Del Rey, La Découverte, 2010

- La nouvelle école capitaliste, C. Laval, F. Vergne, P. Clément et G. Dreux, La Découverte, 2011
- L'école commune. Propositions pour une refondation du système éducatif, GRDS, La Dispute, 2012
- Pour une école de l'exigence intellectuelle, changer de paradigme pédagogique, J.P. Terrail, La Dispute, 2016

DIPLÔMES ET  
QUALIFICATIONS  
VERSUS  
COMPÉTENCES  
ET ADAPTABILITÉ  
PERMANENTE.

1. Le rapport Thélot est consultable sur le site de la Documentation française : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/044000483/>





## Expérimentation du manuel numérique dans 50 lycées de la région Grand Est

QUAND  
LE POLITIQUE  
PREND LE PAS SUR  
LE PÉDAGOGIQUE.

La région Grand Est a annoncé, à grands renforts d'articles dans la presse locale, l'expérimentation du manuel numérique à la rentrée 2017 dans 50 lycées « volontaires » des académies de Reims, Nancy-Metz et Strasbourg (13 établissements en Alsace), avant une généralisation dans quatre ans. Mais « expérimenter » ne signifie-t-il pas tenter une expérience, l'évaluer et, si le bilan est négatif, ajuster les objectifs ? **On peut craindre un passage en force, quels que soient les résultats de la présente expérimentation, tant ce projet ressemble à une initiative purement politique, qui n'intègre pas les aspects pédagogiques dans sa réflexion :** pour preuve, les nombreux impensés du projet, qui laisse à l'écart les enseignants et les représentants élus des personnels, jamais consultés et avertis en mars au CTA par une rectrice qui n'en savait guère plus qu'eux. Les fédérations des parents d'élèves, plus chanceuses, ont été reçues par la grande région, qui les a mises devant le fait accompli, en les priant de se débrouiller pour trouver d'autres subsides que les bourses aux livres.

UN PROJET  
QUI SOULÈVE  
DE NOMBREUX  
PROBLÈMES  
PÉDAGOGIQUES  
ET SANITAIRES.

Au-delà du mépris où sont tenus les enseignants, pourtant premiers utilisateurs des manuels, de nombreux aspects de ce projet nous interrogent et nous inquiètent. L'objectif affiché est de « faciliter l'insertion professionnelle » des lycéens, mais on peut s'interroger sur sa pertinence pédagogique. Aucune étude ne démontre que le manuel numérique serait plus efficace ou plus souple que le support papier. Le numérique **n'est qu'un outil, pas une fin en soi et doit être mis au service de la pédagogie.** Un élève qui s'ennuie se lassera aussi de sa tablette. Les enseignants ayant pratiqué ce type d'outils se plaignent tous du désordre engendré dans les classes : élèves surfant sur internet, batteries déchargées, casse, cohue pour recharger les tablettes, etc. Même les élèves de collège ayant expérimenté le manuel numérique se plaignent.

UNE  
ORGANISATION  
CHAOTIQUE  
AU MÉPRIS DES  
ENSEIGNANTS,  
DES ÉLÈVES ET  
DES PARENTS.

La grande région paiera les licences des manuels, à charge pour les familles de s'équiper d'un support pour les lire (tablette ou ordinateur portable). Mais tous les livres ne sont pas compatibles avec tous les supports, qui doivent aussi pouvoir tenir une charge suffisante. L'utilisation intensive du matériel empêche de se contenter de matériel d'entrée de gamme.

Se pose également la question de l'équipement des établissements. La région assure qu'elle déploiera des réseaux wi-fi et renforcera l'équipement des établissements concernés en vidéoprojecteurs. Nous suggérons de commencer par s'assurer que TOUS les établissements disposent d'un matériel informatique fonctionnel et d'une connexion internet performante, et que les équipements choisis ne menacent la santé ni des élèves ni des personnels.



Enfin, le manuel numérique questionne sur son empreinte écologique et son impact sanitaire et social (durée de vie des équipements réduite, surexposition aux écrans et aux ondes wi-fi, déchets électroniques, conditions de travail dans les usines de fabrication).

Malgré le silence de l'institution, nous avons récolté des informations qui permettent de préciser le projet.

- ▶ si les lycées retenus étaient « volontaires », il s'agit surtout de la volonté des chefs d'établissement, qui n'ont pas (ou très peu) consulté les équipes et mal informé les parents d'élèves : on leur a promis un coût inférieur à l'achat de trois jeux de livres neufs ou un renouvellement du matériel informatique de l'établissement ;
- ▶ la région a fait un appel d'offre pour l'équipement des élèves et financera la moitié du matériel (environ 200 euros) pour ceux qui choisiront le prestataire retenu. En sus dans le package : une licence Microsoft et une assurance casse-vol. Le fonds d'aide au numérique, un temps envisagé pour les familles défavorisées, n'est plus d'actualité. Quant aux enseignants, ils se débrouilleront pour s'équiper ;
- ▶ aucune formation n'est annoncée (au moment où nous écrivons), ni pour les enseignants, ni pour les élèves, alors que la manipulation semble complexe ; l'expérimentation concernera les trois niveaux en même temps, avec le risque de perdre plus d'un mois de cours en tâtonnements, ce qui est problématique pour les élèves de terminale ;
- ▶ à la mi-mai, les collègues n'avaient pas encore reçu de catalogue pour choisir le manuel (prérogative qui apparemment leur est laissée) : une « démo » devrait être disponible mi-juin pour un choix avant le 15 juillet, mais les manuels ne seront disponibles qu'au 1<sup>er</sup> septembre ! Comment alors préparer les cours avant la rentrée ? Il est vrai que d'après les représentants de la Région, « les profs n'utilisent pas les manuels » (sic).

Nous avons rencontré les responsables des fédérations de parents d'élèves FCPE (68 et 67) et PEEP (Alsace) : toutes partagent nos inquiétudes et si la FCPE nous rejoint pour s'opposer à cette expérimentation, la PEEP préfère s'en tenir à un moratoire, car elle juge le projet trop précipité et craint que les élèves entrant en terminale à la rentrée ne fassent les frais d'une mise en œuvre trop chaotique. Après plusieurs articles dans la presse et un communiqué commun, nous allons poursuivre conjointement nos démarches auprès du rectorat et de la grande région, en lien avec les deux autres sections académiques du SNES FSU, pour suspendre ce projet, qui méprise les enseignants et les élèves.

*Elise Peter*



## Préparer sa retraite : quels enjeux ?

Le jeudi 27 avril 2017, une cinquantaine d'enseignants, pour la plupart adhérents au SNES FSU ou au SNEP FSU, se sont retrouvés au lycée Schweitzer de Mulhouse pour une formation syndicale intitulée « Préparer sa retraite : quels enjeux ? ». Ce stage était animé par Gracianne Charles et Marylène Cahouet, militantes au S4. Françoise Eiden est intervenue pour le syndicalisme « retraités » de l'Académie. Jean-Louis Hamm était présent pour le SNES, Jacques Pépin et Benjamin Maillot pour le SNEP.

Le système des pensions et des retraites est à l'origine un système de prestations à taux défini, le taux de remplacement étant de 75 % du revenu de référence. Aujourd'hui, pour avoir une retraite à taux plein, il faut avoir cotisé 166 trimestres, soit 41,5 annuités (bientôt 43) ; l'âge légal de départ est 62 ans. L'introduction de décote / surcote fait que ce n'est plus vraiment un système à prestation définie. L'engagement de l'Etat a été mis à mal par les différentes réformes. On ne joue plus sur la variable « taux de cotisation » puisque depuis le milieu des années 90 le patronat refuse toute augmentation. Donc les solutions mises en œuvre sont les diminutions du niveau des pensions, le nombre d'annuités et l'âge de départ. Comme l'espérance de vie augmente, les pensions baissent, ce qui entraîne des départs plus tardifs.

**On constate toujours un déséquilibre injuste entre les hommes et les femmes**, à cause notamment des interruptions de carrières.

Autre problème : l'indexation sur les prix, et non plus sur les salaires (qui représentait la notion de « salaire continué »), suite à la loi Fillon de 2003.



LA RETRAITE MOYENNE D'UNE  
FEMME EST DE 825 EUROS

Emmanuel Macron, au nom de l'équité et d'une unification des systèmes, prévoit d'introduire les comptes notionnels (cf encadré). La prise en compte des primes ne favorise en rien les enseignants, car elles sont marginales. Macron envisage 5 ans de négociations et 10 ans de montée en puissance.

Aujourd'hui, 10 % des retraités vivent sous le seuil de pauvreté, au point que le COR évoque un début de « paupérisation ».

La question des retraites sera encore au cœur de l'action syndicale et des mobilisations, car les dégradations vont se poursuivre. Il faudra aussi renforcer le syndicalisme de retraités, dans le SNES et en intersyndicale.

**Pour toutes les questions concernant les retraites, vous pouvez contacter :**

Au SNES académique, Christian Biache

Au SNES national :

enretraite@snes.edu – remunera@snes.edu

*Jean-Louis HAMM et Christian BIACHE*

**Le système par compte notionnel** est un système par répartition où l'assuré accumule un **capital virtuel correspondant à la somme des cotisations versées**. Ce capital est revalorisé chaque année **en fonction du PIB ou de la masse salariale**. Au moment du départ à la retraite, un coefficient lui est appliqué pour le convertir en pension, tenant compte de l'espérance de vie de la génération à laquelle l'assuré appartient au moment où il choisit de prendre sa retraite.

Ce système reste un système par répartition mais est vidé de son principe de solidarité. C'est un système foncièrement individualisé ; le principe d'une pension minimale disparaît (aucun engagement sur le niveau de la pension) et le montant de la pension n'est pas garanti durant toute sa période (variable en fonction du PIB et de l'évolution de la conjoncture).

*Françoise EIDEN*

## La vie des SI retraités 67 et 68

Les responsables retraités de nos deux départements ont participé à la réunion des responsables retraités du Grand Est mercredi 26 mai à Strasbourg en présence de Marylène Cahouet, responsable nationale du secteur retraités.

A cette réunion furent évoqués **les dossiers concernant tous les syndiqués** (retraite, protection sociale, fiscalité), les actions propres des retraités, la syndicalisation et le lien avec les actifs.

**Nous avons fait le point sur les mobilisations unitaires des retraités** du jeudi 30 mars, avec le groupe des 9 (UCR-CGT, UCR-FO, UNIR-CFE CGC, CFTC, CFTC, UNIRS SOLIDAIRES, FGR-FP,

FSU Solidaires, LSR), pour la défense du pouvoir d'achat des retraités et pour le droit à la santé.

En tant que responsables retraités 67 et 68, nous avons donné l'éclairage particulier du problème de la sécurité sociale avec le régime local d'Alsace Moselle.

Nous avons été très heureux de la **présence de deux élus « actifs » à la CA**, Christian Biache pour le 67 et Sabine Delmas pour le 68 : **premier pas vers une commission actifs/retraités pour mieux défendre les droits de tous.**

*Françoise Eiden*



Jean-Louis Hamm, Christian Biache et Sabine Delmas

## Carte cible des CIO : la lutte paie !

Le nombre de CIO en Alsace devait passer de 14 à 11. Lors du CTA du 21 mars, la Rectrice a annoncé les décisions concernant les CIO du Haut-Rhin :

- ▶ Regroupement (fusion) **des 2 CIO mulhousiens** ; recherche d'un nouveau lieu pour pouvoir accueillir les 2 anciens CIO (négociation avec l'agglomération) ;
- ▶ **Guebwiller** : maintien du CIO + antenne à Thann, dépendant de Guebwiller, implantée à Thann, voire à Cernay (négociation avec l'agglomération qui englobe les communes de Thann et de Cernay) ;
- ▶ **Altkirch** : maintien du CIO + antenne à Saint-Louis dépendant d'Altkirch implantée à Saint-Louis.

Certes, cela ne correspond pas totalement aux exigences du SNES-FSU ni à celles de l'intersyndicale. Mais clairement, le millier de signatures de la pétition et la mobilisation des personnels avec le soutien des syndicats, ont permis de « limiter » les dégâts. Il faudra rester vigilant concernant la situation des personnels (mutations, contractuels...).



# Le site académique fait peau neuve !

Le SNES-FSU académique a le plaisir de vous annoncer la mise en ligne de son nouveau site à la même adresse que l'ancien : <http://strasbourg.snes.edu/>

## RETROUVEZ NOS NOUVELLES RUBRIQUES :

- ▶ Actualités ;
- ▶ Mutations et carrières avec toutes les informations concernant les promotions, mutations, demande de congés formations ;
- ▶ Catégories (AED-AVS, Agrégés, Certifiés, CPE, Non titulaires, Psy-EN, Retraités, Stagiaires, TZR) ;
- ▶ Contenus et Métiers (Collège, Lycée, Contenus disciplinaires, Numérique, Stages) ;
- ▶ Sections départementales ;
- ▶ Agir (CHSCT, dans son établissement, défendre ses droits, mobilisations) ;
- ▶ Publications avec notamment les numéros du Strasbourg SNES et les interventions de nos élus dans les instances.

Nous sommes preneurs de toutes vos remarques et suggestions pour l'améliorer et le rendre plus utile aux militants, adhérents et visiteurs.

Donc n'hésitez pas !







Rassemblement du 8 mars 2017, journée internationale de lutte pour les droits des femmes ; rassemblement pour la défense des CIO du Haut-Rhin ; permanence à l'ESPE de Strasbourg ; Stage académique sur le collège ; Réunion pour le mouvement intra ; Manifestation du 1<sup>er</sup> mai à Mulhouse ; Préparation du groupe de travail sur les barèmes du mouvement intra.

**Après une année bien chargée,  
toute l'équipe du SNES FSU  
vous souhaite d'agréables vacances.**

